N° 3493 — 10e Année

CINQ CENTIMES

Samedi 8 Janvier 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

Téléphone

FEU PANAMA

Notre collaborateur M. Hector Depasse montrait, il y a deux jours, ici même, combien l'année 1897 avait été peu heureuse pour notre pays. Du moins, cette année, à défaut d'autre avantage, aura-t-elle eu celui de nous délivrer définitivement de cet affreux et éternel cauchemar du Panama.

Le verdict de la Cour d'assises de la Seine a clos l'ère des scandales ouverte il y a six ans et qui, soigneusement entretenue par les passions des partis, a été si néfaste à la France et à la République.

Quel cruel et douloureux martyrologe que celui de cette sombre affaire !

C'est le perceur d'isthmes, celui qu'on avait appelé le Grand Français, Ferdinand de Lesseps, tombant du faite des grandeurs et de la gloire, presque sur le banc de la police correctionnelle.

C'est Floquet, ce grand honnête homme, ce vaillant lutteur républicain, précipité de son fauteuil présidentiel de la Chambre, dépossédé même de son siège de député par le citoyen Faberot, et mourant de ces affronts et de ces amertumes.

C'est Burdeau, cette magnifique intelligence, cet ancien petit canut lyonnais, que la République était fière de citer *comme un exemple de ce que peuvent*, dans notre démocratie, le travail et le mérite, cruellement atteint dans sa mémoire, accusé, villipendé, flétri.

Ce sont ces hommes d'Etat éminents, Rouvier et Jules Roche, qui pouvaient rendre encore tant de services à leur pays, rejetés du premier rang qu'ils occupaient et écartés du pouvoir pour longtemps, sinon pour toujours.

C'est M. Adrien Hébrard, ce maître journaliste qui a fait du *Temps* le journal de France le plus complet et le plus autorisé, confrère aimable et accueillant, orateur à la verve étincelante, abandonné par ses anciens et fidèles électeurs sénatoriaux de la Haute-Garonne, pour avoir voulu mener de front la politique et les affaires.

C'est M. Henry Maret, cet écrivain de race, c'est M. Naquet, le législateur populaire qui a attaché son nom à la loi du divorce, c'est tant d'autres, moins célèbres, mais non sans notoriété, comme les Baihaut, les Béral, les Dugué de la Fauconnerie, les Laisant, et toute la série des acquittés et des non-lieu : tous, innocents ou coupables, plus ou moins atteints, plus ou moins frappés de suspicion, pour avoir été mêlés à cette malfaisante et pitoyable affaire.

Au cours de ces longues et violentes polémiques, de ces instructions tapageuses, de ces débats émouvants devant le Tribunal correctionnel et la Cour d'assises, nous avons eu la satisfaction que les noms des députés du Nord et du Pas-de-Calais n'aient point été prononcés. Une fois, cependant, un de nos députés a été mêlé à ces scandales : c'était M. Charles Lalou, que les cléricaux imposèrent pendant quelques années comme représentant, on sait par quels moyens, à *la patriotique population de Dunkerque*.

En dehors de cette unique exception, il n'y eut point, un seul jour, l'ombre d'un soupçon qui ait effleuré la réputation de nos représentants.

Après le Parlement, ce fut la presse sur qui vinrent s'abattre la boue et le scandale. Canivet, Portalis, Girard, Camille Dreyfus, allèrent, eux aussi, échouer à la correctionnelle. Puis vint l'affaire Lebaudy où furent impliqués Jacques Saint-Cère, Carle des Perrières, Georges de Labruyère, d'autres encore. La fuite de M. Mayer, directeur de la *Lanterne*, survenue quelque temps après, ajouta encore au discrédit jeté sur la *presse par toutes ces turpitudes*.

Nous n'avons point à nous substituer à la justice ni à accabler des hommes dont un certain nombre, d'ailleurs, ont été acquittés.

Mais, nous plaçant uniquement au point de vue élevé de l'honneur du Parlement et de la presse, nous disons que de ces scandales, qui ont fait tant de mal à notre pays, et ont nui si gravement à son prestige aux yeux de l'Europe, sortira cependant quelque bien.

En ce qui concerne, notamment, les journaux, devenus la proie d'entrepreneurs de publicité, de financiers plus ou moins illettrés, et qui en avaient fait, *surtout à Paris*, les *instruments des plus* méprisables besognes, il s'est produit, depuis quelques années, une réaction salutaire dans le sens de la réserve et de l'honnêteté. Les mercantis qui existent encore dans la presse ont, du moins, renoncé à leurs anciens procédés, par trop musicaux.

Quant aux parlementaires, ils ont compris enfin le danger des accointances avec le monde toujours compromettant de la spéculation et de la finance.

Il fut un temps où l'on ne constituait pas une société financière sans que plusieurs sénateurs ou députés figurassent dans le Conseil d'administration. On a cité certain cumulard, sénateur et ancien ministre, qui touchait des jetons de présence dans une vingtaine de sociétés.

Le nombre de ces parlementaires-financiers diminue heureusement de plus en plus. Un projet de loi avait même été déposé *pour interdire le cumul du mandat* sénatorial et législatif avec les fonctions d'administrateur des sociétés qui relèvent plus ou moins directement de l'Etat. Il ne viendra certainement pas en discussion dans la prochaine législature. Mais nos représentants se rendent tellement compte des susceptibilités ombrageuses de la démocratie à cet égard, que la plupart d'entre eux se décident à opter d'eux-mêmes entre leurs lucratifs emplois et leurs sièges au Sénat ou à la Chambre.

Le président de la commission d'enquête sur le Panama, M. Vallé, le faisait très justement observer dans une récente interview avec notre confrère Marcel Hutin, du *Gaulois* : « Ces scandales, qui ont menacé, à un moment donné, d'embourber tout le régime républicain, doivent servir d'avertissement aux hommes politiques — et il aurait pu ajouter aux journalistes — et les tenir éloignés de la promiscuité du monde des affaires et de la Bourse. »

C'est là, en effet, la leçon qui se dégage de ce triste épisode de l'histoire de notre troisième République.

Elle a été douloureuse, terriblement *cruelle. Espérons qu'au moins elle n'aura* pas été inutile.

Georges ROBERT.

FOUDRES DE CARTON

L'enregistrement va faire vendre une propriété appartenant à la congrégation des Augustines de Carentan (Manche) qui, obéissant aux ordres des prélats factieux, refusent de payer le droit d'accroissement.

Et voilà toutes les feuilles cléricales sens dessus dessous.

« Est-ce que la conscience publique ne protestera pas ? » demandent-elles. Pas du tout. En France, chacun doit respecter la loi et s'incliner devant elle.

L'amusant de l'affaire, c'est que pour empêcher la vente, les journaux religieux déclarent que les acheteurs des biens de communautés usurpés sans droit tombent sous le coup de l'excommunication, et c'est à grand renfort de citations qu'ils cherchent à effrayer le public :

« La Sacrée Congrégation de l'Inquisition a déclaré, le 8 juillet 1874, que celui qui *achète* des biens ecclésiastiques des usurpateurs encourt certainement cette censure du Concile (celle que nous avons transcrite). » Cette censure atteint, non seulement le premier acheteur, mais tous les « usurpateurs médiats », c'est-à-dire ceux qui entrent en possession des biens usurpés, soit par héritage, soit par de nouveaux achats, etc., — jusqu'à ce que tout ait été restitué au propriétaire » et « toutefois la censure (l'excommunication) ne cesse pas par le fait de la restitution... mais elle demeure jusqu'à ce que le Souverain Pontife ou un autre, en son nom, l'ait levée. »

S'il n'y a que cela pour retenir les acheteurs, il est fort probable que l'Enregistrement réussira son opération. Même en Normandie, on se moque considérablement aujourd'hui des foudres en carton de l'Eglise et nos confrères cléricaux se rendent parfaitement ridicules en essayant d'organiser leur petite « Terreur. »

Echos et Nouvelles

Les jouets du nouvel an. On vend à Paris à l'occasion du nouvel an, le porte-plume cinématographique franco-russe, où l'on voit Félix Faure et le tsar s'embrassant.

* * *

La misère d'un ancien ministre. M. Dragan Zankoff, ancien président du conseil bulgare a adressé une demande à la Sobranie (parlement bulgare) pour qu'on lui accordât une pension de six cents francs.

* * *

L'artillerie italienne. — Aux dernières manœuvres de la flotte, pour éviter les dépenses de poudre, on a mis les petits canons dans les grands.

* * *

Bicyclette à musique. — Un Autrichien vient d'inventer une *bicyclette à musique*. Le mouvement de la machine fait jouer un morceau, absolument comme l'orgue de Barbarie.

* * *

L'orientation chez les animaux. — Dans une note communiquée à la Faculté des sciences, M. Milne Edwards dit que la faculté d'orientation n'est pas *plus que la vue et l'odorat*, mais un sens spécial très obtus chez l'homme et très vif au contraire chez certains être.

* * *

Statistique originale. — De 1826 à 1896 il y a eu 3 femmes en Prusse, qui ont accouché de 5 jumeaux ; la première a donné le jour à 5 garçons ; la deuxième à *4 garçons* et 1 fille ; la troisième à 3 garçons et 2 filles. Pendant la même période, 106 femmes ont eu quatre jumeaux, 7,733 trois, et 696,831 deux.

* * *

Le vestiaire du soldat. — Sous ce titre, il vient de se fonder à Paris une association chargée de pourvoir, au moment de leur libération, d'une tenue propre et décente, les militaires qui quittent le régiment et sont sans ressources.

* * *

Les réceptions du jour de l'an à Rennes. — Ni le commandant du 10e corps, ni le premier président, ni le procureur général, ni le préfet, ni le maire, n'ont reçu à l'occasion du 1er janvier. Cette grève de réceptions fait beaucoup jaser en Bretagne.

* * *

La fin d'un géant. — Un ancien forain du nom de Lépy vient de mourir à Aix, à l'âge de 44 ans. Il mesurait 2 m 12 de hauteur et pesait 185 kilos.

* * *

Pour les aficionados. — Il existe en Espagne 113 cirques pour les courses de taureaux. Leurs recettes annuelles sont évaluées à 3,567,542 pesetas. Il y a 248 toreros dont les appointements se montent à 605,446 pesetas.

AU JOUR LE JOUR

LILLE
et le Quartier St-Sauveur

L

La pieuse *Gazette de Flandre et d'Artois* parait sans un mot d'appréciation sur le coup d'Etat ; quant à la *Liberté* elle rabache comme tous les ennemis de la République la rengaine de l'ordre et de la patrie menacés, invitant ses lecteurs à se grouper autour du sauveur Bonaparte.

Abandonnés par tous ceux dont il a fait la fortune politique et qui trahissent la République, l'*Echo* pousse un cri tardif de protestation et d'alarme.

Son serment, dit-il, le Président l'a déchiré ! Ses devoirs il les a méconnus ; il les a violés et foulés aux pieds. En conséquence.

En vertu du droit souverain de tous les Français, droit inaliénable et imprescriptible, Louis Bonaparte s'étant attribué l'exercice de tous les pouvoirs, ayant tenté d'usurper la souveraineté nationale, ayant porté atteinte à l'inviolabilité des représentants du peuple, ayant dissous arbitrairement et révolutionnairement l'assemblée ; ayant foulé aux pieds les lois dont il était chargé d'assurer l'exécution, Louis Bonaparte a commis le crime de haute-trahison.

Il est de droit déchu de ses fonctions. Tous les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance. Il doit être mis immédiatement en accusation. Il n'y a plus debout qu'un seul pouvoir auquel on doive obéissance, un seul pouvoir représentant la loi et l'autorité, un seul pouvoir pour remplacer tous les pouvoirs : l'Assemblée Nationale.

Le moment est venu pour tous les hommes de cœur, pour tous les honnêtes gens, pour tous les bons citoyens de faire leur devoir : nous leur don*nerons l'exemple*.

La force veut nous imposer la honte de l'usurpateur, nous protestons de toutes les puissances de notre âme contre la force et contre l'usurpation. Contre le drapeau de la violence nous faisons flotter au vent la bannière de l'égalité. Contre un individu qui foule aux pieds les lois nous faisons appel à tous les citoyens, au nom sacré de la loi, le seul abri de la société dans les tempêtes que peut déchaîner sa criminelle ambition. Nous ne lui devons pas obéissance, ni à aucun homme qui la réclamerait en son nom. Nous n'obéirons qu'à l'Assemblée nationale parce que le droit du pays n'est plus qu'avec elle.

Cette virulente protestation de l'*Echo* est à peine sortie des presses que la police fait irruption dans les bureaux et la saisit.

Le rédacteur en chef L. Gramain est arrêté à son domicile qu'on fouille de fond en comble. Le journal est suspendu.

L'opposition légale n'a donc plus d'organe.

A l'*Humanité* sont réunis tous les ardents républicains résolus à combattre. Ce sont : Gustave Alavoine, architecte ; Groulez, cabaretier ; Grodes, Patrice, le docteur Godefroy, Dhenry, employé d'octroi ; Pierre Warin ; Guilloux, emballeur ; Tirmache, cabaretier ; Varvenne, commerçant ; Fémy, Devarlé, cabaretier ; Otten, négociant ; Ravet-Anceau ; Dusautoir, Ganidel, etc.

Bianchi a fui, dans une barque, par le canal qui passe derrière son domicile, au moment où la police se présentait chez lui rue de Béthune. Il a gagné la Belgique d'où on l'expulsera bientôt comme un malfaiteur, attaché à la selle des *chevaux de gendarmes*.

Dans les rues, les ouvriers attendent en foule poussant les cris de : Vive la République ! Vive la Constitution ! On décide d'aller à la Mairie, dernier refuge de la loi violée, et de demander à Bonte-Pollet, l'ancien président du banquet de la Réforme, la convocation de la Garde Nationale.

Au nombre d'un millier environ, les citoyens arrivent dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et place Ribour. Vainement on cherche le maire renégat, il reste terré dans quelque maison bonapartiste après avoir appelé la force armée contre le peuple qu'il flattait trois ans plus tôt.

Les canonniers viennent cerner les manifestants en attendant que la troupe arrive. Les compagnies d'infanterie sont à peine apparues que les roulements de tambours des sommations se font entendre.

Les bandes ouvrières se dispersent de différents côtés : leurs efforts seront désormais inutiles.

* * *

Pendant ce temps la police procède à de nombreuses arrestations non seulement à Lille mais dans tout le département.

Le commissaire de police Boulesteix, se présente chez le citoyen Dewarlez, cabaretier rue des Trois-Couronnes, le met en état d'arrestation et ordonne la fermeture du cabaret « comme lieu de réunion politique présentant des dangers pour l'ordre. »

Le commissaire central arrive rue de l'Hôpital-Militaire, *au local de la Fidélité, où, en l'ab*sence du vénérable, le docteur Castelain, c'est le citoyen Ladureau, avocat, qui reçoit en protestant l'ordre de laisser apposer les scellés sur toutes les portes.

Comme Bianchi, le docteur militaire Martinache a pu fuir : les policiers doivent se contenter d'emporter les papiers amoncelés dans sa chambre, chez Duchatel, rue de Tournai, 48.

Sont successivement amenés à la citadelle, les citoyens Fémy, secrétaire des Prud'hommes, Testelin, brasseur, conseiller municipal ; Guilloux, emballeur, rue de Paris ; Chauveau fils, Dhenry, employés, Degresse, mercier ; Leloir, secrétaire des Prud'hommes de Tourcoing ; Demessine, brave ouvrier filtier, habitant rue Saint-André et dont la modeste chambre décorée des portraits de Ledru-Rollin et de Raspail est envahie par les policiers qui la fouillent jusque dans ses murs.

* * *

Dans la ville cependant les manifestations continuent mais sans direction et sans but. Les forces militaires sont partout considérables.

L'aspect de la cité est morne et sinistre : il n'est que 7 heures du soir et tous les magasins ont fermé leurs devantures au bruit des bandes de citoyens qui dévalent vers le centre de la ville chantant la *Marseillaise*, criant : Vive la Constitution ! A bas Bonaparte !

La garnison de Lille, insuffisamment préparée au crime de l'usurpateur, ne paraissait pas disposée à agir contre le peuple. Il eut suffi d'un *fonctionnaire énergique pour la maintenir dans* son véritable devoir : le respect de la Constitution.

La police, au contraire, était prête aux plus abjectes besognes, sous les ordres brutaux de commissaires de police triés sur le volet antidémocratique.

*Quatre d'entr'eux, de service sur la Grande-*Place, furent assez malmenés par la foule, principalement les nommés Houzé et Loisel.

La population ouvrière devait évidemment être vaincue ; ses chefs étaient emprisonnés ou en fuite, ses journaux étaient supprimés, ses lieux de réunion fermés. La terreur régnait partout ; *les condamnations les plus* sévères frappaient les citoyens soupçonnés de républicanisme.

La déportation allait bientôt aider au rétablissement de l'ordre !

* * *

Au Conseil municipal, le 5 décembre, les représentants démocrates flagellèrent de leur mépris le traître Bonte-Pollet : ils rappelèrent son passé de républicain et ses palinodies rapides. En même temps ils proposèrent à l'assemblée « de descendre sur la place publique, de convoquer le peuple et de protester devant lui contre les actes du gouvernement et les mesures que prenait l'autorité. »

Le maire refusa de mettre cette proposition aux voix et la séance fut levée au milieu du plus violent tumulte. Le livre des procès-verbaux conservé aux archives ne fait nulle mention de cette réunion orageuse.

Les journaux amis du gouvernement en parlèrent à peine, eux aussi, un arrêté préfectoral ayant ordonné que toutes les épreuves des articles insérés fussent au préalable visés par l'administration.

* * *

C'est dans ces conditions que se prépara le plébiscite, sans qu'aucune voix, aucun journal ne puisse parler en faveur de la liberté étranglée.

Un comité prenant le titre d'*Amis de l'ordre et de la conciliation* (!!) s'était formé à Lille, au café Lalubie. Nous voulons faire connaître les noms de ceux qui le composaient et qui adressèrent aux électeurs en faveur de Bonaparte un appel que voici :

Les évènements qui viennent de s'accomplir ont consacré une éclatante victoire du *parti de l'ordre sur les* **fractions anarchiques**. Il appartient à *tous les hommes d'ordre*, sans acception d'opinions de consolider cette victoire par tous les moyens dont ils peuvent disposer. Ces moyens, nous ne saurions, dans les circonstances actuelles, les trouver ailleurs que dans la réponse affirmative à la question posée par le Président de la République. Il importe de donner un appui à Louis Bonaparte, afin de seconder ses patriotiques efforts et de concourir avec lui à *triompher définitivement de l'anarchie*.

Le comité général des amis de l'ordre et de la conciliation :

Charles Verley, Richebé, Th. Rouzé, Henri Bernard, Huet Colombier, H. Delattre (de Roubaix), Carlos Masurel (de Tourcoing), Fretin (de Quesnoy), Tilloy-Casteleyn, Ollivier, Delestrez, Julien Lefebvre, Berthelot, Jude-Destailleurs, Danel, Mourmant, L. Brame, *Cavelier-Collette*, *Caseneuve*, E. Rémy, Mariage-Bonte, Derode, Dathis, Bernard Rouzé, Th. Herlin, Havez, Pouillier, Longhaye, Bigo, Prouleurs-Agache, Scrive frères, G. Bernard, François Barrois, Faucheur, Deledicque, Emile Delesalle, Descamps-Mathon, Alphonse Descamps, Pasquezoone.

Tous ces riches bourgeois qui voyaient enfin se réaliser le rêve si longuement caressé de l'étranglement de la République, exercèrent une odieuse pression sur les électeurs atterrés par les menaces de représailles et de dénonciations.

Le scrutin fut ouvert les 20 et 21 septembre et la nuit, propice aux voleurs, servit à tripatouiller les urnes.

La ville de Lille *donna* 7332 *oui contre* 4073 *non*. Tandis que chaque section donnait de grosses majorités aux *oui*, que la place du Concert accordait 1144 *oui*, contre 474 *non*, les Canonniers 1014 contre 531, le quartier Saint-Sauveur malgré les renvois des ouvriers des usines, les embrigadements, les menaces de famine, ne *donna que* 505 *oui*, *contre* 500 *non* et 9 bulletins annulés pour que la majorité restât au gouvernement.

Les ouvriers de Saint-Sauveur restaient fidèles à la République. Ils ne tarderaient pas d'ailleurs à faire surgir les premiers et intrépides vengeurs du droit opprimé.

Paul ASSOIGNION.

Les démissions d'Officiers

Le mouvement des démissions s'accentue, principalement parmi les officiers d'artillerie et de cavalerie.

Si la commission militaire du Sénat faisait un petit effort, le projet de loi sur les retraites proportionnelles pourrait venir rapidement en discussion. Il est pénible de penser qu'après quinze ou vingt ans de services consacrés à l'Etat, des capitaines doivent se retirer sans aucune pension, si leur santé ou leurs intérêts de famille les empêchent de poursuivre leur carrière militaire.

Sans vouloir tout emprunter à l'Allemagne, *nous avons à copier la législation libérale qui* établit, chez nos voisins, la retraite proportionnelle après dix ans de services.

Que le projet envoyé au Sénat soit voté et renvoyé à la Chambre avant la fin de la législature, et on verra nos cadres de réserve se renforcer d'officiers profitant de la retraite propor*tionnelle*.

Accélérer l'avancement dans les grades de commandant et de capitaine, assurer les bons éléments aux formations supplémentaires de compagnie, tels seront les résultats de la loi attendue pour libérer par an deux cents officiers de la carrière active.

STATISTIQUE FINANCIÈRE

D'après la statistique financière qui vient d'être arrêtée au ministère des finances les émissions ont atteint en France le chiffre de 120 *millions pour l'année 1897, sans compter les* obligations que les grandes compagnies de chemins de fer émettent à leurs guichets. Il a été introduit sur notre marché pour 230 millions de valeur. Les conversions se sont élevées à 590 millions dans lesquels les conversions des communales 1879 et des communales 1892 entrent pour 375 millions.

UNE INTERPELLATION
sur les affaires de Chine

Paris, 6 janvier. — On annonce que le gouvernement sera interpellé dès la rentrée à propos des affaires de Chine. Le ministre des affaires étrangères et le président du conseil seraient invités à faire connaitre à la Chambre la politique que le cabinet entend suivre en Extrême-Orient. On leur demanderait notam*ment quel* but ils poursuivent, s'il est vrai qu'un accord existe d'une part entre la Russie, l'Allemagne et la France ; de l'autre, entre l'Angleterre et le Japon et si les incidents qui se déroulent en ce moment dans les mers de Chine doivent avoir pour résultat le démembrement partiel du céleste empire.

Aucun député n'a encore pris officiellement l'initiative de l'interpellation annoncée, mais dès maintenant on prononce les noms de MM. Delafosse, Denys Cochin, Boissy d'Anglas et Millerand.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

Mort de M. Ernest Hamel

Paris, 6 janvier. — M. Ernest Hamel, sénateur de Seine-et-Oise est mort ce matin à Paris, d'une embolie venant à la suite d'une congestion pulmonaire.

On se rappelle qu'il y a trois semaines à peine il présidait au Panthéon la cérémonie de l'ouverture des cercueils de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

M. Hamel, qui est né en 1826, était l'arrière-petit neveu du grammairien Lhomond. Il se fit remarquer par sa vive opposition à l'Empire, a été élu en 1878 conseiller général de la Seine, plus tard conseiller municipal de Paris, et fut élu au Sénat en 1892. Il était inscrit au Sénat aux deux groupes de l'union républicaine et de la gauche démocratique.

Il a publié plusieurs ouvrages historiques, notamment une *Histoire de France depuis la Révolution jusqu'au second Empire*. Journaliste, il fonda l'*Homme libre*, en collaboration avec Louis Blanc.

Un discours de M. Bourgeois

Paris, 6 janvier. — Du *Courrier du soir* :

On nous télégraphie de Cannes que M. Léon Bourgeois doit y prononcer un discours politique avant la rentrée des Chambres, dans une réunion qui aura lieu sous les auspices du Cercle républicain de cette ville.

Un magistrat dans la lutte électorale

Aubusson, 6 janvier. — Le tribunal d'Aubusson est le théâtre d'une pénible affaire. Comme la période électorale est déjà ouverte virtuellement, les différents partis se sont mis à lutter avec la dernière violence. *Comme résultat*, un magistrat du tribunal d'Aubusson est accusé d'avoir écrit dans les journaux locaux contre ses collègues, de les avoir attaqués et d'avoir dévoilé les secrets de l'instruction.

Un conseiller de la Cour de Limoges siège en permanence au Palais de Justice. Il entend de nombreux témoins. *On ne peut savoir* ce que produira cette instruction ; mais assurément cette guerre de partis fait le plus grand tort à la justice et la magistrature. Les avoués, les huissiers, les magistrats eux-mêmes sont entendus.

Les affaires de Panama

La défense de M. de Beaurepaire

Paris, 6 janvier. Nous avons annoncé qu'une commission spéciale allait, conformément au désir qu'en avait exprimé au garde des sceaux M. Quesnay de Beaurepaire, se réunir pour entendre ses protestations contre les conclusions du rapport de M. Viviani dans l'affaire du Panama.

Cette commission, dont les séances vont incessamment commencer, se compose de MM. Mazeau, sénateur, premier président de la Cour de cassation ; Manau, *procureur général à la Cour* de cassation ; Laferrière, vice-président du Conseil d'Etat ; Boulanger, premier président de la Cour des comptes, et Bétolaud, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

La comparution de M. Naquet

Paris, 6 janvier. — M. Naquet, qui sera de retour en France le 16 ou le 23 courant, et que son avocat, Me Henri Coulon, ira attendre à Calais, comparaîtra devant la cour d'assises de la Seine dans la première quinzaine de février.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le dossier Esterhazy

Me Tézenas a reçu aujourd'hui le dossier de l'affaire Esterhazy.

Quelques pièces accessoires lui seront adressées demain.

La démarche de M. Martinie

Paris, 6 janvier. — M. Hadamard adresse à l'*Agence Nationale* la lettre suivante que nous publions à titre de document :

Monsieur le Directeur,

Me trouvant visé par les dégénations peu courtoises de M. le contrôleur général Martinie publiées dans différents journaux, je viens affirmer de la façon la plus formelle :

1. Que M. Martinie, dont j'ignorais alors l'existence, m'a fait demander un rendez-vous par un intermédiaire qui n'est ni parent du capitaine Dreyfus, ni mon pupille.

2. Que M. Martinie s'est présenté chez moi, 53, rue de Chateaudun, le 28 septembre, se disant en propres termes, envoyé officieusement par le général Billot.

3° Que c'est avec M. Mathieu Dreyfus que M. M. Martinie a tenu la conversation dont le récit rigoureusement exact avait été publié par le journal le *Siècle*.

Quant à la surdité dont M. Martinie *veut me voir* affligé, je n'en ai heureusement pas encore ressenti les atteintes et ce simple détail montre la confiance qu'on peut accorder à la parole de M. Martinie, le contrôleur général.

Veuillez agréer, etc.

Signé : D. HADAMARD.

L'enquête du lieutenant-colonel Picquart

L'*Aurore* donne sur la façon dont le lieutenant-colonel Picquart avait été amené à soupçonner M. Esterhazy d'être l'auteur du bordereau les renseignements suivants :

Le lieutenant-colonel Picquart avait succédé au colonel Sandherr à la tête du service des renseignements et n'avait pas tardé à constater de nouvelles « fuites ». Il se livra à une enquête discrète et acquit ainsi la conviction que ces « fuites » n'étaient imputables à aucun officier de l'état-major. Sur ces entrefaites, M. Picquart saisit en mauvaise posture un agent du service extérieur. Cet agent n'était autre que le commandant Esterhazy.

Des lettres de cet officier tombèrent entre ses mains. Leur écriture le frappa. Elle lui rappelait celle du bordereau attribué à Dreyfus. Les *g* ouverts comme des *y*, les *f* d'une construction particulière lui laissèrent supposer qu'Esterhazy pouvait fort bien être l'auteur du bordereau.

Le lieutenant-colonel Picart fit part de cette supposition à ses chefs.

Elle avait d'autant plus d'importance que le chef du bureau des renseignements avait suivi le procès Dreyfus pour le compte du général Mercier.

Une correspondance s'établit entre le colonel Picquart et le général Gonse.

Elle établit, entre autres choses, qu'au mois de septembre 1896 le *général Gonse partageait l'avis* de son subordonné.

Plus loin, l'*Aurore* raconte que, pour empêcher le lieutenant-colonel Picquart de compromettre plus longtemps cet officier, on l'envoya en Tunisie :

— Soit, dit M. Picquart au général Gonse, je pars, mais je ne mourrai pas en emportant ce secret-là dans la tombe.

Le ministère de la guerre, voulant détruire à l'avance l'effet des indiscrétions qui auraient pu se produire, exhiba le bordereau à quelques regards curieux, et c'est alors que parut dans le *Matin* l'article cité plus haut, intitulé : « *La preuve. Il faut en finir.* »

Les poursuites contre MM. Dreyfus

MM. Mathieu et Léon Dreyfus, celui-ci arrivant de Mulhouse, ont été entendus, cet après-midi, par M. Bertulus, en présence de leur conseil, Me Demange.

La verrerie ouvrière

Albi, 6 janvier. — L'affaire en revendication sur le reliquat de la caisse de la grève de 1895, intentée à la Verrerie ouvrière par les quatre ouvriers expulsés, MM. Gueritat, Gueugnot, Valette et Sirven, et qui devait venir hier soir devant le tribunal civil d'Albi, a été renvoyée au 12 janvier courant. De leur côté, les administrateurs de l'usine ont décidé les bureaux des associations syndicales à verser un sou par membre et par mois au profit de l'entreprise, le produit de cette *cotisation particulière et mensuelle* constituerait « les troncs du sou de la Verrerie ouvrière », au profit desquels les administrateurs adressent l'appel suivant au prolétariat.

Camarades, pour que la liberté d'association soit respectée et que les trois cents familles des coura*geux militants* qui composent l'effectif de la Verrerie ouvrière ne soient pas en butte aux affres de la faim, nous avons élevé la Verrerie ouvrière. Par les conséquences fatales qui dérivent de l'organisation de la société actuelle, l'ogre capitaliste, aidé par les siens, pratique contre elle la plus effroyable concurrence, en même temps que la plus odieuse campagne de calomnie dans l'intention de nous l'arracher aujourd'hui. Citoyens, défendons-la ! Que par notre petite obole, versée chaque semaine ou chaque mois, nous assurions nos amis de la Verrerie ouvrière de notre ferme volonté de les aider jusqu'à ce qu'ils soient à l'abri de la misère et placés hors d'atteinte des embûches patronales ! Que, par la volonté populaire, la justice triomphe de l'arbitraire, le droit de l'injustice, et nos gros sous des millions des coffres-forts ! Vive la solidarité ouvrière ! Vive le prolétariat !

Le successeur du général Saussier

Paris, 6 janvier. — Le successeur du général Saussier comme gouverneur militaire de Paris, dont la désignation appartient au Conseil des ministre, ne sera nommé qu'au moment où les fonctions du général Saussier prendront fin : c'est le 16 janvier, [illegible] l'âge de soixante-dix ans. Ce sera donc, vraisemblablement dans le conseil des ministres du samedi 15 que la nomination aura lieu.

Le général Saussier, en outre des fonctions de gouverneur militaire de Paris, est le généralissime désigné en temps de guerre. En raison de l'importance de cette double charge, le général qui sera désigné pour succéder au général Saussier dans le gouvernement de Paris sera seulement revêtu des fonctions de gouverneur militaire.

Un nouveau camp militaire

Paris, 6 janvier. — On télégraphie de Bourges à l'agence Havas, le 5 janvier, que plusieurs officiers supérieurs d'*infanterie et d'artillerie* étudient actuellement sur les lieux le projet d'établissement d'un camp en Sologne entre les rivières de la petite Sauldre et de la Rère, sur le territoire des communes de Nançay (Cher), Salbris et Souesmes (Loir-et-Cher).

Il pourrait contenir 40.000 hommes et son *étendue considérable permettrait* aux troupes d'effectuer des exercices de tir à longue portée.

Les automobiles de guerre

Paris, 6 janvier. — On annonce de source absolument sûre que le ministre de la guerre, qui étudie de très près la question des transports automobiles depuis six mois, vient de commander deux voitures automobiles par maison à chacune des maisons françaises qui ont participé cet automne à l'expérience tentée sur 200 kilomètres, par ordre du général Billot.

Le fait est donc d'une importance significative.

L'ÉPIDÉMIE DE CASTRES

Castres, 6 janvier. — L'épidémie de fièvre typhoïde reste stationnaire. On ne constate que de rares cas *nouveaux*.

En ville, la mortalité est normale.

Les décisions arrêtées par le conseil municipal, réuni d'urgence pour prendre telles mesures que comporte la situation, ont été, ce matin, adressées au ministre de la guerre et à tous les sénateurs et députés du département, *sans distinction de parti*.

En outre, une supplique, portant la signature de trois mille commerçants, industriels et négociants de Castres, sera adressée aujourd'hui au ministre de la guerre.

Les signataires demandent le retrait de la décision qui consigne tous les établissements publics de Castres, et ils s'engagent à apporter dans leurs immeubles toutes les modifications qui pourraient être réclamées par le service de santé militaire.

Déserteurs allemands

Lunéville, 6 janvier. — Depuis le 1er janvier, cinq militaires des régiments de uhlans en garnison à Sarrebourg sont arrivés ici et ont demandé à contracter un engagement dans la légion étrangère.

D'après leurs dires, tous auraient déserté à cause de la mauvaise nourriture et des mauvais traitements dont ils étaient l'objet de la part de leurs chefs.

La grâce de Cyvoct

Un rédacteur du *Salut Public* de Lyon, a questionné le père et le frère de Cyvoct.

Le père de l'anarchiste gracié habite toujours Lyon. Il y possède dans le quartier de la Guillotière une modeste maison où il mène la vie d'un petit rentier, après avoir été ouvrier tisseur, puis revendeur au marché.

Il y a quinze ans que le vieillard n'a pas vu son fils aîné, dont la mise en liberté lui cause une joie profonde, bien qu'il eut préféré l'amnistie à la grâce.

M. Cyvoct père se montre très irrité contre les anarchistes ; il ne s'explique pas comment